

Les HCL et L'URPS médecins libéraux lancent le Service d'Accès aux Soins du Rhône SAS 69

Lundi 1^{er} février, le SAS 69 a réceptionné son premier appel. Ce nouveau service permet d'apporter une réponse 24h/24 et 7j/7 à toute demande de soins urgents ou non programmés. Le Rhône fait partie des 22 sites pilotes retenus par le Ministère de la Santé, pour expérimenter le Service d'Accès aux Soins. Il est le premier à être en fonctionnement au niveau national.

Répondre à l'urgence en s'appuyant sur les acteurs du territoire

Le SAS 69 repose sur un partenariat unique entre les professionnels de l'urgence hospitalière, les Hospices Civils de Lyon *siège du SAMU 69* et les professionnels de médecine libérale, représentés par l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) médecins libéraux Auvergne-Rhône-Alpes. Il fédère tous les acteurs de soin de première ligne du territoire, en organisant l'aide médicale urgente et en contribuant à la structuration des soins de ville non programmés, en partenariat avec SOS Médecins Lyon, le SDMIS (Service Départemental-Métropolitain d'Incendie de Secours) pour le secours à la personne et l'Association des transports sanitaires urgents (ATSU). Une association fédérant l'ensemble des libéraux, SASLIB 69, a été créée pour prendre en charge le volet ambulatoire de l'organisation.

Selon Pascal Dureau, élu à l'URPS médecins libéraux et président de SASLIB69 : « *On ne peut que se satisfaire de cette volonté conjointe des HCL et de l'URPS médecins libéraux qui s'est concrétisée très rapidement dans les faits. Mais cela n'aurait pas pu se faire sans les antécédents de collaboration entre les libéraux et le centre 15. Cette dynamique est très modélisante.* »

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes accompagne au niveau local les projets pilotes SAS en proposant un appui aux porteurs de projet. Ce soutien à la mise en œuvre permet notamment d'appuyer la coordination entre la ville et l'hôpital, de favoriser le partage de bonnes pratiques entre les projets de SAS de la région, et de s'assurer de la répartition des financements alloués par le niveau national. Il permet aussi de faire le lien avec le ministère des solidarités et de la santé concernant les questionnements qui nécessiteraient un appui du niveau national.

Le SAS 69 a pour but d'organiser une réponse aux demandes de soins durant la journée de 8 h à 20 h. Il s'articule avec la permanence des soins ambulatoires (PDSA), qui fonctionne en soirée et le week-end aux heures de fermeture des cabinets. Les organisations de PDSA restent donc identiques, le SAS 69 offre aux patients et usagers un service étendu en journée.

Accéder rapidement aux soins urgents ou non programmés à l'hôpital comme en ville via le 15 ou le numéro des maisons médicales de garde

Toute personne ayant un besoin de santé urgent ou n'ayant pas de médecin traitant disponible et nécessitant un soin non programmé, peut accéder à distance - via le 15 ou le 04 72 33 00 33, (numéro des maisons médicales de garde) - à un professionnel de santé. Celui-ci lui proposera un conseil ou l'orientera selon son état, vers une consultation non programmée; vers un service d'urgences ou déclenchera une intervention d'un service mobile d'urgence et de réanimation.

« C'est un système qui n'est pas hospitalo-centré. Le SAS 69 est avant tout un service d'orientation de la population du Rhône dans un parcours de soins adapté à ses besoins de santé. Il répond à la demande de soins vitaux, urgents et non programmés grâce à une prise en charge coordonnée entre la ville et l'hôpital », explique Christine CURIE, Directrice référente des pôles Médecines et Urgences, Réanimation Médicale et Samu des HCL.

Médecins spécialistes de second recours, pharmaciens, infirmiers libéraux et tous les acteurs de soins susceptibles d'intervenir dans le parcours de soins du patient sont concernés. A terme, toutes les filières de prise en charge des urgences et de soins non programmés y compris au sein du CHU (hotlines gériatriques, centre anti-poison, psychiatrie, pédiatrie) seront intégrées.

Conçu comme un point d'entrée commun, le SAS 69 assure un décroché et une réponse rapide des appels que ce soit pour une aide médicale urgente, une demande d'intervention relevant de la médecine générale ou d'une filière spécialisée. Des protocoles locaux, élaborés conjointement par les médecins hospitaliers et de ville permettent d'assurer une régulation commune des appels dans une totale neutralité et apporter une réponse au plus près du besoin du patient. Ce dispositif va concerner l'ensemble du département et couvre un bassin de population de deux millions d'habitants.

Comment ça marche ?

- Le patient compose le 15 ou le 04 72 33 00 33 (numéro de la maison médicale de garde).
- Un Assistant de Régulation Médicale (ARM) prend son appel et évalue le degré d'urgence.
- **Suivant le degré de gravité :**
 - 1-Des secours sont envoyés sur place (SMUR, transporteurs sanitaires, pompiers).
 - 2-Un 2^e ARM prend l'appel pour suivre le dossier avant de passer le médecin régulateur des urgences ou le médecin généraliste.
 - 3- En fonction de la situation identifiée au point 2, un transport sanitaire urgent est dépêché sur place ou l'Opérateur de Soins Non Programmés prend la suite pour prendre un rendez-vous dans une structure adaptée (SOS médecin par exemple) ou auprès d'un médecin de ville.

L'Opérateur de Soins Non Programmés (OSNP) : nouvel acteur-clé des urgences

En coopération avec les permanenciers du SAMU, l'OSNP a pour mission d'assister les médecins régulateurs du SAS 69. Une fois que le médecin définit la prise en charge médicale adéquate dont le patient a besoin et dans quel délai, c'est l'OSNP qui est chargé de trouver le professionnel et la structure adaptée. Cet opérateur a la possibilité de **prendre rendez-vous directement avec des médecins de ville. Pour cela, l'URPS médecins libéraux a mis à disposition du service la plateforme digitale Medunion Urgences. Grâce à cet outil, l'OSNP peut prendre également rendez-vous avec des médecins libéraux.** Des créneaux sont préalablement réservés par les médecins libéraux et mis à disposition du SAS 69.

Des outils déjà éprouvés

Le SAS 69 repose sur la mise en commun d'outils déjà opérationnels, éprouvés et performants, tels que **AppliSAMU** (logiciel de régulation du SAMU 69), **Urgentime** (logiciel de vidéo-régulation du SAMU 69) et **Médunion Urgences**. Ce dernier outil a été développé spécifiquement par l'URPS médecins libéraux pour assurer la gestion des demandes de soins non programmés et la prise de rendez-vous en ville.

Le centre d'appels du SAS 69 est situé dans les locaux du SAMU 69

Depuis le 1^{er} février, les professionnels de l'urgence hospitalière et les professionnels libéraux travaillent main dans la main sur un même lieu, déjà opérationnel : le Centre de Régulation et de Réception des Appels du SAMU 69, situé à l'hôpital Edouard Herriot (Hospices Civils de Lyon). Ce regroupement permet de renforcer les synergies déjà existantes entre urgences et médecine de ville, tout en gagnant en efficacité et réactivité dans l'orientation et la prise en charge des patients.

Le SAS 69 : site pilote retenu pour préfigurer le service d'accès aux soins

Le Rhône fait partie des 22 sites pilotes retenus par le Ministère de la Santé pour expérimenter le Service d'Accès aux Soins, une des mesures phare du Pacte de refondation des urgences, reprise lors du Ségur de la Santé. Cette première phase d'expérimentation, qui vient de débiter sur le territoire, s'étendra jusqu'à la fin de l'année 2021. Son objectif : permettre de définir les modalités de la généralisation de ce nouveau service sur l'ensemble du territoire, avec tous les acteurs du système de santé.

A travers ce dispositif, l'objectif fixé par le gouvernement est de permettre :

- > D'améliorer la réponse à l'usager lors d'une demande de soins urgents ou non programmés.
- > De réinsérer des patients sans médecin traitant dans un parcours de soins.
- > De limiter le recours aux services d'urgences pour des motifs qui ne relèvent pas de tels services.

Les indicateurs de suivis fixés :

Dès le mois de juin 2021, un premier bilan de l'expérimentation sera transmis au gouvernement, et plusieurs indicateurs seront étudiés :

- > Evaluation de l'usage des outils d'orientation et de régulation (fréquentation, nombre d'appels et typologie, utilisation de fonctionnalité des prises de RDV en ligne...).
- > Evaluation de l'intégration de la médecine de ville au SAS (nombre de RDV, nombre de structures mobilisées, nombre de créneaux disponibles...).
- > Evaluation de l'atteinte des objectifs.

Contacts Presse

Hospices Civils de Lyon : presse@chu-lyon.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes : ars-ara-presse@ars.sante.fr

URPS Médecins Libéraux AuRA : baptiste.dejabry@urps-med-aura.fr